

THEME : FEMME, ISLAM ET ECONOMIE

Avant d'entrer dans le vif du sujet, nous devons savoir quelle était la condition de la femme avant l'avènement de l'islam dans les sociétés du passé.

La femme a subi beaucoup de torts dans le passé. Certaines sociétés lui ont nié ses droits naturels et civiques. D'autres ne lui reconnaissaient pas sa valeur humaine et vont la soumettre à des travaux très durs. Dans beaucoup de civilisations antiques, la femme est considérée comme une esclave que l'on vend comme tout autre marchandise à bon prix. Dans la famille, elle est régie par le bon vouloir du père, d'un époux, d'un tuteur ou d'un maître esclavagiste. Elle ne pouvait rien posséder puisqu'elle n'était pas libre et était sous diverses tutelles.

Son rôle était plein de confusion. A côté de ses oppresseurs qui lui déniaient toute valeur humaine, il y avait d'autres sociétés qui l'avaient choisie dans leur culte en lui donnant tantôt le rang des anges et tantôt celui des dieux. Nous allons comparer sa situation dans les législations et les religions antiques avant l'islam. Nous allons voir sa condition dans les religions Brahmaniste, Bouddhiste, Assyrienne, Babylonienne, Perse, Zoroastrienne, Pharaonique, Grecque, Romaine, Libyco-Berbère et Arabe.

1°) LA FEMME DANS LA CIVILISATION HINDOUE :

La civilisation hindoue lui nie son appartenance au genre humain. Elle lui refuse sa valeur sociale. La législation hindoue affirmait que la peste, l'enfer, le poison, les vipères et le feu étaient préférables à la femme.

La position de la religion Bouddhiste vis-à-vis de la femme apparaissait dans la discussion entre Bouddha et son disciple Anandah. Nous extrayons du livre d'Ismet-Ouddine Karkar Intitulé : << La femme a travers les versets Coraniques >>

Anandah : Comment devons-nous nous conduire avec les femmes ?

Bouddha : Fais comme si tu ne les voyais pas.

A : Que devons-nous si nous sommes obligés de les voir ?

B : Anandah ! Ne leur adresse pas la parole.

A : Mais si elles nous parlent, Maître, que devons-nous faire ?

B : Observer avec elles la plus grande prudence.

On dit que c'était cet esprit qu'avait Bouddha vis-à-vis de la femme qui l'avait fait hésiter avant de permettre à la femme d'adhérer à sa secte.

La société hindoue avait considéré la femme comme une esclave qui n'avait aucun droit. On l'enterrait vivante à la mort de son mari ou on l'obligeait à se jeter dans le bûcher où le corps

de son mari était en train d'être calciné. Si on arrivait à la sauver du bûcher, elle était revendue avec le reste des biens de son mari. Elle était obligée d'assumer de nombreuses tâches très dures dans la famille sans que soient considérés ses droits et sa faiblesse physique.

2°) LA FEMME PERSE DANS LA RELIGION DE ZOROASTRE :

Avant Zoroastre, la femme perse n'avait aucune valeur. La société perse pensait que les femmes ne devaient pas être vengées si les malfaiteurs les enlevaient par force. Il était même indiqué de les délaisser une fois enlevées.

La législation de Zoroastre introduisit un important changement dans le comportement de la société Perse vis-à-vis de la femme. Elle permit à la femme de quitter son voile et de jouir de plusieurs de ses droits, tels celui de choisir son mari, de s'opposer à son père quand il voulait - lui donner un mari qu'elle n'aimait pas, de demander le divorce, d'avoir une propriété et de gérer les biens de son mari s'il lui donne une procuration.

Cette situation ne dura pas longtemps. Après l'ère de Zoroastre, la condition de la femme redevient comme avant. La condition empira de telle sorte qu'un homme pouvait épouser sa fille, sa sœur (même germaine) voire sa mère, prendre deux sœur comme coépouses et de pratiquer la polygamie sans limite. La femme était devenue un objet de distraction. Les amantes et les concubines étaient souvent offertes aux invités, aux seigneurs.

3°) LA FEMME CHEZ LES ASSYRIENS ET LES BABYLONIENS :

Les Assyriens et les babyloniens en Syrie et en Iraq traitèrent la femme à la manière de la société hindoue. Elle était une esclave qui n'avait aucune valeur humaine. Les Assyriens honoraient cependant la première femme et la mettaient au dessus des autres coépouses. Cependant l'homme pouvait faire l'adultère impunément. Dans ces deux sociétés, on noyait une femme dès qu'on la soupçonnait d'une impureté morale ou d'adultère. Quand un homme était dans le besoin, il pouvait pousser ses filles à la prostitution pour la recherche de l'argent. Quand le mari s'absentait sans laisser à sa femme de quoi vivre, elle avait le droit de se lier à un autre homme qu'elle devait quitter au retour de son mari. Comme les sociétés Assyriennes et babyloniennes reposaient sur le commerce et les intérêts financiers, la femme eut le droit de gestion des biens contrairement à la société hindoue. Elle gérait les biens de son mari quand ce dernier allait à la guerre et touchait en contrepartie les tiers des bénéfices.

4°) LA FEMME DANS LA CIVILISATION EGYPTO-ANTIQUE :

La femme occupait une place de choix dans la société égyptienne antique. Elle était une reine. Elle rédigea des lois et géra les affaires politiques. Il appartenait cependant à l'homme d'avoir des rapports sexuels avec ses parents et d'épouser sa propre sœur dans le but de posséder ses biens et ses propriétés agricoles. L'homme pouvait prendre plusieurs épouses et concubines.

La première épouse était la maîtresse de son harem et c'était à elle qu'on attribuait ses propres enfants. Seules les femmes d'une classe inférieure supportaient des dures conditions de vie tandis que les femmes de l'aristocratie vivaient entourées de tous les honneurs et avantages.

Les historiens insistaient pour affirmer que nul peuple antique n'a élevé la condition de la femme plus que l'on fait les habitants du Nil.

5°) LA FEMME CHEZ LES LIBYCO-BERBERES :

Le Libyen était impitoyable et tyrannique avec la femme. Elle devait supporter les rudes corvées de la rude vie de compagne. La société libyco-berbere ne reconnaissait aucune valeur à la femme. Elle n'était pas héritière et n'avait pas d'héritier. Elle était aussi privée de tout droit financier.

6°) LA FEMME DANS LA SOCIÉTÉ HELLENIQUE :

La Grèce, berceau des civilisations, foyer du rayonnement de l'esprit et foyer des grands maîtres de la philosophie, commit une grave erreur dans ses attitudes vis-à-vis de la femme. La législation Grecque ne reconnaissait aucun droit à la femme qu'elle considérait comme une créature dont la valeur humaine était inférieure à celle de l'homme.

Aristote déclarait que le rôle de la femme doit se limiter aux affaires de la maison et à son rôle de mère et de nourrice. Il continue en disant que trois catégories (de personnes) ne doivent pas gérer leurs propres affaires :

- a-) l'esclave car il n'a aucun vouloir ;
- b-) l'enfant qui a un vouloir, mais un vouloir réduit ;
- c-) la femme qui a un vouloir mais est impuissante.

Mais Platon proclama l'égalité de l'homme et de la femme dans les droits naturels, civiques et moraux. Ces contemporains se moquèrent de son opinion. Même Aristophane, le doyen des poètes de la comédie de son temps, écrivit deux pièces de théâtre prenant à partie les pensées de Platon.

Dans les pièces intitulées :« le cercle des femmes » et « Palokos », il employa le style de la moquerie et de l'ironie.

La société Grecque retint la femme à la réclusion et à la claustration. Périclès (homme d'état Athénien) dit à son sujet : « La meilleure distinction que puisse avoir la femme c'est son manque de réputation parmi les hommes en bien ou en mal ».

On donnait la femme Grecque en mariage sans son consentement et elle était privée de culture et d'instruction. Toutes les affaires étaient concentrées dans les mains des hommes si bien que la société Grecque était nommée « le club des hommes ». Il en résulte une profession de

prostituées et le nombre des enfants naturels devint très grand. La condition dure des femmes les pousse à se débarrasser de leurs bébés en les jetant dans les rues.

7°) LA FEMME DANS LA CIVILISATION ROMAINE :

La condition de la femme romaine n'était pas meilleure que celle de la femme Grecque où les deux civilisations avaient des influences profondes l'une sur l'autre. Elle était achetée par le mari au père et devenait ainsi une marchandise et travaillait dans la famille sans murmure.

Quand l'empire Romain s'étendit, la femme eut certains droits qui lui permirent de rompre les liens du mariage et à répandre la corruption des mœurs et le divorce.

8°) LA FEMME DANS LE RELIGION JUIVE :

Dans le livre la genèse de la bible sacrée, la femme est astreinte à se soumettre à l'homme. La torah considère la femme comme l'un des biens du mari parce qu'elle avait été achetée par le mari au père. C'était pourquoi elle était dépourvue de ses droits humains et matériels.

Le talmud avait mis en garde contre la femme. Il considéra la femme comme un vrai danger en conseillant les juifs de suivre ce précepte : << Il est préférable à l'homme de marcher derrière un lion que derrière une femme >>. Les juifs allèrent plus loin dans la dépréciation de la femme en abaissant sa valeur et en la considérant comme un péché désavouable.

Le prophète David, dans le talmud a dit : << Je suis allé partout avec mon cœur pour savoir et rechercher une sagesse et une raison me faisant savoir que le mal est un acte insensé, et que l'idiotie est une folie. J'ai trouvé plus amère que la mort, la femme qui est un piège. Son cœur est un filet et ses mains sont des entraves >>.

<< Celui qui est vertueux vis-à-vis de dieux échappe à son danger tandis que le pécheur sera pris grâce à elle >>.

De telles paroles des livres juifs ont durci le cœur des hommes et placé la femme dans la position la plus basse possible. Ainsi le témoignage d'un homme vaut celui de cent femmes.

9°) LA FEMME DANS LA RELIGION CHRÉTIENNE :

Ce sont les hommes d'église eux-mêmes qui peignent la femme avec des termes très défavorables. Constatez plutôt cette citation de Christum : << La femme est un mal nécessaire, une tentation de la nature, une calamité obligatoire, un danger dans la maison, une tentation mortelle et un mal enrobé >>.

Thomas d'Aquin que les chrétiens reconnaissent comme le messager de la clémence a dit de la femme ceci : << La femme est soumise à l'homme à cause de la faiblesse de son corps et de son esprit >>. Si la femme fut donc rabaissée par les hommes de l'église est-ce que ce n'est pas à cause de leur vie monacale par laquelle ils ont essayé de refouler leurs instincts naturels et leurs natures humaines ?

10°) LA FEMME ARABE DANS LA SOCIÉTÉ ANTEISLAMIQUE :

Les arabes avaient un système tribal agité. C'était la loi du plus fort qui dominait ; donc le jeune homme avait plus de poids que la jeune fille pour la protection des parents ; la fille était considérée comme un fardeau qui ne pouvait rien faire au moment des guerres que de pleurer. Elle faisait la honte du père. Très souvent la fille était enterrée dès sa naissance.

Malgré cette dépréciation, les femmes ont pu se réhausser jusqu'à influencer les hommes. Beaucoup d'hommes étaient fiers d'être rattachés à leurs mères par le nom.

La femme trouva l'honneur et le respect chez les égyptiens. Le régime de Zoroastre lui permet de choisir son mari. La loi de Hammourabi lui permit de gérer ses biens. Donc nous constatons qu'en général, la femme avait toujours été rabaissée et n'avait aucune valeur humaine avant l'avènement de l'Islam.

Maintenant nous venons dans le vif du sujet, c'est-à-dire : Femme, Islam et économie.

Nous voyons dans la sourate II verset 221 que la valeur de la femme est basée sur la religion. Si elle croit, elle vaut mieux qu'une femme noble même si elle est une esclave. La femme musulmane reçoit de son mari une somme convenue que certains appellent le << salaire d'honneur >> qui lui appartient en propre.

L'homme et la femme sont égaux dans la religion en ce qui concerne les obligations, les devoirs et la rétribution. L'homme et la femme sont complémentaires dans la religion musulmane au lieu d'être opposés. La différence dans la morphologie et les spécificités ne sont nullement des critères d'inégalité. Ce sont plutôt ces différences qui permettent à l'homme et à la femme de remplir leurs fonctions, ne serait-ce que ceux de la procréation.

Les sociétés occidentales taxent l'Islam d'immobilisme parce que la femme est soustraite à certaines activités de la vie, tels que les travaux durs et les travaux faits à l'extérieur de la maison.

Quand nous considérons le rôle économique de la femme dans la religion musulmane, nous constatons qu'elle peut avoir des revenus à partir de ses activités lucratives. Le verset 32 de la sourate 4 le prouve : << Aux hommes revient une part définie selon leurs actes volontaires et aux femmes revient une part définie selon leurs actes volontaires >>. Nous constatons également que la femme qui était considérée comme une part de l'héritage dans la société Arabe antéislamique, devient héritière. Le verset 7 de la sourate 4 le stipule : << Aux hommes revient une part de ce qu'ont laissé les deux géniteurs et les proches parents et aux femmes revient une part de ce qu'ont laissé les deux géniteurs et les proches parents >>.

L'égalité entre l'homme et la femme en ce qui concerne l'héritage réside dans le fait que la femme devient héritière et non dans la répartition vu que la part de l'homme est double de

celle de la femme parce que l'entretien de la femme incombe à l'homme en tant que mari ou père.

L'Islam a rétabli le possesseur de la dot. Avant l'islam, elle était donnée au père de la fille qui en jouissait. C'est l'Islam qui a donné la dot à la femme comme son bien propre. La sourate 4 verset 4 le stipule ainsi : << donnez aux femmes leurs cadeaux de mariage sans contrepartie >>. La femme doit en jouir et personne ne peut la contraindre à la céder.

Bien que la femme ait le droit de goûter librement du fruit qu'elle a gagné honnêtement, il ne lui est pas demandé de fournir les mêmes efforts épuisants que l'homme car tel n'est pas son rôle. Le rôle de la femme c'est d'être la source du << confort et de la détente de l'homme >>. Le Coran dit : << De cet être, Il a tiré son épouse pour qu'il se repose auprès d'elle.>> Sourate Al Arâf 7 verset 189.

La paix de l'âme, la détente et la satisfaction sont des états que la femme procure à son mari en étant à la maison, en soignant sa beauté, sa propreté et son bien être. Une femme travaillant en dehors du foyer et pratiquant des travaux harassants comme son mari, peut-elle lui procurer ces états d'âme elle-même étant exténuée comme son mari ? Non. N'est-ce pas là la première source de discorde dans la famille ? Une telle femme pourrait-elle éduquer valablement, dignement ses enfants ?

L'homme et la femme ont été créés pour se compléter. L'homme doit subvenir aux besoins de la femme. Sur le plan moral et spirituel l'homme doit dépendre de sa femme. C'est une répartition harmonieuse des tâches et une complémentarité parfaite.

L'Islam met l'accent sur le premier rôle de la femme : avoir des enfants et les éduquer convenablement en étant toujours avec eux en vue de former des hommes et des femmes dévoués à leur famille, à leur patrie, à leur religion. En un mot former des hommes et des femmes complets spirituellement, religieusement, moralement et patriotiquement.

Nous voyons dans le système économique occidental met le primat sur la production des biens matériels au-dessus de tout. Sa devise est produire, produire, toujours produire sans considérer le côté de la formation de l'humain qui doit profiter de ces biens en vue d'être capable de remplir sa tâche humanitaire.

Cette activité forcenée pour la production des biens va jusqu'à uniformiser le rôle de l'homme et de la femme en voulant qu'ils soient égaux en tout. Cette idée d'égalité de l'homme et de la femme est tellement poussée au summum de tout qu'il est même question de donner à la femme les prérogatives dévolues à l'homme, à savoir donner son nom à sa progéniture. La femme lorgne également ce rôle du pater familias.

Où allons-nous ? Allons-nous vers la chute de l'humanité parce que nous avons faussé les rôles de l'homme et de la femme ?

<< Le célèbre physiologiste, biologiste et chirurgien français, Alexis Carrel, admet dans son excellent livre << l'homme, cet inconnu >>, que selon la loi de la création, l'homme et la femme ont été créés différemment et que leurs différences rendent leurs droits et obligations différents.

Indépendance économique de la femme du point de vue occidental aura les effets néfastes suivants :

- a) La perte de l'importance du père dans la famille ou même son exclusion ;
- b) l'écoulement de la famille sera à la longue la chute de l'humanité car les sentiments familiaux s'amourcissent car nous perdrons le bonheur, la joie, la paix de l'âme et la jouissance des plaisirs spirituels et moraux qui font l'apanage de la vie familiale.

Aliou DIALLO, Mali

Bibliographie : 1^{er} La femme à travers les versets Coraniques par Ismet-Ouddine Karkar ;
2^{em} Les droits de la femme en Islam par Ayatollah Mortadha Motahhari.